

Commune de BRY
République française, Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 5 octobre 2021

Convocation en date du : 28 septembre 2021

Nombre de Membres : 11

En exercice ayant pris part à la délibération : 9 (dont une procuration)

Le cinq octobre deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Bry sous la présidence de Monsieur Bertrand FLAMENT, Maire.

Étaient présents : Mesdames DELOBEL, FOURNIER, SERET et THIRY
Messieurs FLAMENT, LHOTELLERIE, MARLIN et ROMAIN

Secrétaire de séance : Madame V. FOURNIER

Absents excusés : Madame S. GRAUX, MM. J.F DESTOMBES et J.M LEDIEU (pouvoir à M. MARLIN)

M. FLAMENT déclare l'ouverture du conseil municipal à 19h40, remercie les membres de leur présence et excuse les personnes ne pouvant être présentes.

DELIBÉRATIONS :

DELIBERATION 034/2021 –Délibération concernant l'engagement de la collectivité dans la stratégie d'intervention et de réhabilitation du patrimoine public (SIRPP)

Monsieur le Maire expose au Conseil que depuis le 1^{er} Octobre 2018, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois porte, en partenariat avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, la « Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public » (SIRPP). C'est un service dont le but est de faire des économies d'énergie conséquentes, dans le cadre de la Loi Transition Energétique, via la rénovation du patrimoine. L'objectif est de réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050, par rapport à la référence 2012. Suite à une question posée par un conseiller, M. le Maire précise que cette réduction de 50% concerne la production en Kilowatts consommés, et non le montant des factures.

L'accompagnement énergétique est personnalisé via un Conseiller en Énergie Partagé (CEP), personne salariée du PNRA, qui a précédemment déjà accompagné la commune dans le cadre d'un appel d'offre concernant l'électricité et le gaz lors de la fin des tarifs réglementés, ou lors des modifications de l'éclairage de la salle des fêtes, nous permettant également de solliciter et d'obtenir une subvention à cette occasion. Un bilan énergétique bâtiment par bâtiment a déjà été réalisé via ce service du SIRPP, qui sera à l'avenir plus encore sollicité et très utile à la commune.

Ce service permet en effet d'être accompagné sur de nombreux points, comme le suivi des consommations d'énergie, l'optimisation des contrats et des puissances de compteurs souscrits, la réalisation de pré diagnostics énergétiques sur les bâtiments, le passage à la caméra thermique sur l'ensemble des bâtiments, les préconisations sur opérations (travaux, équipements, matériaux...), le

conseil dans les projets de réhabilitations ou de constructions, la rédaction de documents techniques et administratifs (cahier des charges, optimisation des financements...), la recherche de financements et demande de subventions, l'organisation d'opérations groupées (fournitures, énergie, travaux...), etc.

La commune de BRY souhaitant s'inscrire dans cette Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public, Monsieur Le Maire propose de délibérer sur l'engagement de la commune à :

- Participer au co-financement d'une ingénierie mutualisée « Conseil en Énergie Partagé » mis en place par le Syndicat Mixte du PNR de l'Avesnois. Le coût de cette adhésion par année est fixé à 1,00€ / habitant (plafonné à 5 000€) soit la somme de **418,00€ / an** pour la commune ;
- Mettre en place des actions visant à réduire ses consommations d'énergie au niveau de ses bâtiments (objectif BBC) ;
- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de son patrimoine permettant ainsi de mesurer la performance du programme ;
- S'inscrire pleinement dans la stratégie en ayant recours à l'accompagnement du CEP pour tout projet de réhabilitation de son patrimoine communal ;
- Porter, a minima, un projet de réhabilitation/construction exemplaire (BBC/BEPOS/HQE...) avec l'aide du CEP permettant à la commune d'optimiser ses dépenses et d'obtenir des subventions (en réflexion, délibéré, engagé ou terminé) ;
- Réinvestir les économies d'énergie réalisées grâce à l'intervention des CEP dans son /ses futur(s) projet(s) de réhabilitation ;
- Mener une réflexion sur la prise en compte des EnR permettant de rendre ses bâtiments autonomes en énergie ;
- Intégrer dans les cahiers des charges des matériaux, objectifs, équipements... qui lui permettent de prétendre à des financements (FRATRI, FEDER, LEADER, CEE...).

Après en avoir délibéré,

par **9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION(S)**,

le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet « Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public & Conseiller en Énergie Partagé ».
- **AUTORISE** les partenariats relatifs aux actions contenues dans la Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public en vue d'améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique de son patrimoine communal.
- **DONNE MANDAT** au Parc naturel régional de l'Avesnois, à collecter les données auprès des fournisseurs d'énergie ;
- **TRANSFÈRE** au Parc naturel régional de l'Avesnois, la responsabilité de la saisie des données sur la plateforme OPERAT tel que défini dans le décret tertiaire et les arrêtés afférents.
- **RAPPELLE** que la commune peut sortir à tout moment du dispositif par voie de délibération. Dans ce cas, elle s'acquittera du montant de son adhésion pour l'année en cours.
- **DÉCIDE** de consacrer dans ses budgets annuels la participation de la commune au financement de l'ingénierie mutualisée « Conseillers en Énergie Partagé » à hauteur d'1€ / habitant plafonné à 5 000€.

DELIBERATION 035/2021 –Délibération concernant l'aide à la signalisation et à la mise en sécurité des points d'arrêt

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée de la rencontre entre M. LHOTELLERIE, 1^{er} adjoint, et de Mme SERGENT, des services de la Région, que la commune a sollicitée à propos de l'arrêt de bus temporaire. En effet, celui-ci ayant dû être installé sans que nous ayons été prévenus largement en amont, il était important de sécuriser les lieux afin que les enfants partent à l'école et au collège en toute sécurité. Un diagnostic sécurité sur l'ensemble des arrêts de la commune a donc été effectué le 16 novembre 2021 par la Région.

M. le Maire explique qu'à la suite de ce diagnostic, des travaux d'aménagement et de mise sécurité sont à faire pour l'arrêt Place des TERRIGNEAUX :

- Tracer 2 zigzags
- Poser 2 panneaux types C6 annonçant l'arrêt de bus.

A ces travaux obligatoires s'ajoutent les recommandations suivantes :

- Tracer 1 passage piéton à l'arrêt Place des Terrigneaux
- Tracer 1 passage piéton et une aire d'attente à l'arrêt provisoire situé rue de Roisin (suite aux travaux sur Eth)

La Région prendra quant à elle à sa charge la mise en place de 2 poteaux accessibles et le retrait de l'ancien.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que ces travaux d'aménagement et de mise sécurité peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région au titre l'Aide à la signalisation et à la mise en sécurité des points d'arrêts à hauteur de 80% du montant des travaux plafonnés à 1.000,00 € HT par arrêt physique.

Ayant pris connaissance du projet proposé qui s'élève à **2.100,00€ HT**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

par 9 Voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S) :

- D'**approuver** l'avant-projet,
- De **solliciter** une subvention au taux de **80 %**, au titre l'Aide à la signalisation et à la mise en sécurité des points d'arrêts, soit une subvention de **1.680,00 €**
- Le complément de financement, soit **420,00€** sera assuré par les fonds propres de la commune

QUESTIONS DIVERSES :

A. ÉROSION : Compte-rendu de réunion

Un point est fait la réunion qui a eu lieu fin septembre, entre les exploitants agricoles, le représentant de la Communauté de Communes du Pays et Mormal et la Chambre d'Agriculture. Un rappel de l'historique est fait aux conseillers, selon lequel le dossier avait été initialement monté par solidarité avec la commune d'Eth, touchée par d'importantes coulées de boue en 2018, afin de nous associer au diagnostic et aux projets d'aménagement puisque nous sommes en amont du cours d'eau. Les études réalisées ont montré qu'à certains endroits autour de Bry, il fallait faire baisser la quantité d'eaux de

surface. Les exploitants agricoles (y compris des communes voisines) concernés par le sujet et qui ont des travaux à réaliser sur leurs parcelles ont donc tous été rencontrés.

Concernant les solutions pour faire diminuer les eaux de surface, le choix s'est porté sur l'installation de fascines (en bois mort), et de haies. Chacun a été à l'écoute des conseils donnés, et les travaux seront faits sur les parcelles comportant des chemins menant aux champs, et non des routes de circulation. Les exploitants ont été très réceptifs aux remarques faites, et il est très positif de constater l'évolution des pratiques et la prise de conscience de chacun.

Pour les plantations de haies, il y a des dispositifs d'aide, et la commune réalisera celles-ci en collaboration avec des établissements de formation aux métiers du paysage dans le cadre de travaux pratiques (c'est à la fois formateur pour les personnes et un gain de coût pour la commune).

Dans le même ordre d'idée, deux personnes ont été récemment embauchées par le PNRA pour travailler sur ces problématiques. Elles vont faire une proposition à la commune pour aménager la pointe de la Cambuse. Celle-ci doit servir de bassin tampon pour recueillir les eaux de ruissellement de la route. Un tuyau (dont le diamètre sera à déterminer) contrôlera la sortie de l'eau du bassin et ce dispositif évitera le ruissellement des eaux de pluie dans la rue du Bessois. Le Parc nous aidera à garder le cachet naturel (et non artificialisé) de la zone autour du bassin.

Les enfants de la rue du Bessois sont très attachés à ce bosquet, et il faudra leur expliquer ce qui est fait et pourquoi, ainsi que leur laisser la possibilité d'expliquer comment ils voient les choses, de leur côté.

L'idée de créer un cheminement doux pour piétons est proposée par une conseillère, pour pouvoir couper à travers la rue du Bessois et la rue du cimetière sans avoir à contourner toute la pointe de la Cambuse lors des promenades autour du village, ce qui sécuriserait marcheurs et cyclistes.

M. le Maire précise qu'une communication sera à prévoir dans le bulletin municipal.

B. MANIFESTATIONS : Le goûter des aînés

Il sera proposé le samedi 18 décembre, qui est le samedi juste avant Noël. Un goûter est prévu, avec une animation qui reste à définir. (Mme Bureau, médiatrice culturelle de la CCPM, sera contactée pour d'éventuelles propositions). Le spectacle ou l'animation ne devra pas faire plus de 45 minutes. En effet, en 2019, le spectacle chanté était trop long : les habitants sont surtout présents pour le plaisir de se retrouver et de discuter ensemble. Ce sera l'occasion de donner les colis de Noël (Hazebrouck Délices est recontacté).

Nous verrons où en est l'obligation de Pass Sanitaire (et la situation globale) à ce moment-là, mais avec celui-ci, le respect des gestes barrières, et les coupons-réponses qui permettront de savoir à l'avance combien de personnes seront présentes et d'organiser l'après-midi en conséquence, il devrait être possible d'organiser ce qui avait tant fait défaut l'année dernière : une occasion de se rencontrer et d'échanger au moment des fêtes.

C. CCPM : Différents sujets abordés en conseil communautaire, dont celui des ordures ménagères.

M. le Maire présente un retour des sujets abordés. Concernant le sujet des ordures ménagères, il va y avoir des changements prochainement : les consignes de tri vont évoluer au 1^{er} janvier 2023, et le coût sera plus élevé pour les usagers. Actuellement, les communes paient 240 € la tonne d'ordures ménagères. Ce coût passerait à 300 €. La CCPM a la compétence, et la société Flamme a la flotte de camions spécifiques à l'actuel tri. Une délibération sera à prendre par la suite pour la gestion future des ordures ménagères, et une réflexion a commencé. Elle va se poursuivre, que ce soit sur les modalités de la gestion de ces ordures, la fréquence des passages etc.

D. COMMUNICATION : Bry Infos Village

Le bulletin trimestriel à paraître est distribué à chacun des conseillers pour lecture et précisions éventuelles à apporter, ou suggestions.

Une discussion autour de l'après-midi d'Halloween a lieu : le spectacle prévu (Poicophonie, à 15h le 30 octobre) est ouvert à tous les habitants de la CCPM, or les activités avec les enfants qui suivront ce spectacle se feront avec les seuls petits bryessois, donc il faut en penser l'organisation également. Celles-ci se dérouleront une fois le spectacle terminé, dans la salle des fêtes (le matériel sera dans un coin de la salle, prêt à être sorti une fois le spectacle terminé).

L'intervention de la Brigade bleue prévue initialement mi-octobre est reportée au 20 novembre. C'est une intervention du représentant de la CCPM chargé de l'entretien des berges, qui viendra proposer un atelier pédagogique très instructif aux habitants de Bry, qu'ils soient riverains ou non d'un cours d'eau.

E. ACQUISITION DU 11-19 RUE DE L'EGLISE :

L'hivernage est en préparation : la chaudière sera prochainement remise en route.

Deux devis ont été proposés pour assurer les bâtiments : un par la société AVIVA (2690 euros), qui assurait les lieux pour l'ancienne propriétaire, un par la société GROUPAMA (1085 euros), qui assure déjà les différents bâtiments communaux. Les conseillers examinent les différences entre les contrats et les risques couverts.

M. le Maire relate aux conseillers la visite et les projets de la compagnie de théâtre venue visiter les lieux avec lui, et qui présentera au printemps prochain un projet culturel qui sera l'occasion d'ouvrir le château et les bâtiments attenants aux Bryessois. La possibilité d'une visite virtuelle est également proposée par un conseiller. Dans tous les cas, la communication à propos de l'acquisition sera poursuivie dans le prochain bulletin trimestriel « Bry Infos Village ».

Un projet professionnel de type artisanat a été également soumis à M. FLAMENT dans le cadre d'une location du bien appartenant à la commune. Ce projet rentre en phase avec la volonté de revitalisation du centre village. Il doit mûrir pour être ensuite présenté à tous les conseillers en conseil municipal.

En résonance à la proposition du Maire de faire venir une troupe théâtrale et d'exploiter le côté culturel du château, il est aussi proposé de le positionner sur un site d'offres de décors de tournages. Cette proposition est à l'étude.

F. RH : contrat de secrétariat

Le contrat de la secrétaire de mairie arrivée en octobre 2020 se terminera au 15 janvier 2022. M. le Maire propose de le prolonger et de le transformer en CDI. Il faut voir avec le Centre de Gestion et avec la commune d'Eth (qui emploie également à temps partiel ladite secrétaire. Les contrats sont distincts mais il y a complémentarité voire mutualisation). La remarque est faite que du temps peut être gagné (par rapport à la charge de travail qui est conséquente) dans la répartition des tâches, chaque secrétaire ayant son domaine de prédilection. Ce qui ne doit pas empêcher leur polyvalence, puisqu'en cas de congés ou de maladie, chaque secrétaire doit pouvoir réaliser l'ensemble des tâches qui se présentent.

G. TRAVAUX : L'écluse double et la rue du Bessois.

La double écluse sera réalisée en novembre, par la société Dubois TP. Elle sera en pavés, et végétalisée, pour garder une harmonie avec la rue Brûlée.

L'accord pour la subvention de la réfection de la rue du Bessois a été reçu, soit 21 265 €, soit 50% de la dépense d'une partie du projet (la municipalité perçoit l'argent de la subvention une fois les travaux faits et payés). Il y a possibilité de trouver une subvention supplémentaire auprès de la CCPM, sous la forme de Fond de Concours, qui est une aide de 15 000 € maximum, attribuée une fois sur l'ensemble du mandat.

Autres questions diverses non prévues à l'ordre du jour :

⇒ Sécurité routière : Dans le prolongement de la délibération 035/2021 du jour, une discussion est engagée sur les futurs emplacements de marquage au sol dans le village, sachant qu'il faut un minimum de 50 mètres de visibilité de part et d'autre d'un passage pour piétons pour pouvoir en installer un . Il en ressort que les endroits les plus judicieux seraient

- rue de Roisin à l'entrée du village, quand on vient de la Belgique
- rue de l'Eglise un peu après le numéro 5
- rue de Wargnies-le-Grand, au niveau du numéro 8

La rue Brûlée comporte déjà une zone avec des pavés qui délimitent un emplacement de ralentissement.

La question de transformer le « cédez le passage » au croisement rue de Roisin/ rue Brûlée en un panneau stop sera également posée au représentant de la voirie départementale. La pose d'une ligne blanche dans les 2 grands virages de la rue Brûlée (pour inciter les véhicules à rester dans leur voie au lieu de couper les virages comme c'est régulièrement le cas) est évoquée. Il en est de même pour la transformation du « cédez le passage » en Stop au niveau de l'intersection rue de Wargnies-le-Grand/rue Brûlée ou un marquage incitant à respecter les voies au niveau de l'entrée de la rue du Culot (côté rue Brûlée).

⇒ Le projet de l'exploitation Destombes, à la sortie du village, rue de Roisin, est présenté. Un nouveau bâtiment sera créé dans le prolongement de l'existant, et son permis de construire est présenté au conseil municipal. Le site est à l'écart du village et les deux obligations à respecter (faire une réserve à incendie (une réserve d'eau) et un bassin de tamponnement) feront partie du projet.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent que chaque mois, lors du conseil, les demandes de permis de construire et les déclarations préalables leur soient présentées. Le conseil municipal répond par l'affirmative.

Plus personne ne souhaitant intervenir sur un sujet en particulier, M. FLAMENT remercie les membres du Conseil et lève la séance à 22h40.

Fait à Bry, le 11 octobre 2021

La secrétaire de séance
Véronique FOURNIER